

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire

Présents : Messieurs BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - BOUTES Francis - FOREZ Daniel - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric

Mesdames GROUSSET Emilie - LOPEZ Chantal - ROUSSET Agnès

Absents : Monsieur SOULIÉ Christophe

Procurations : Madame PAILLÉS Séverine à Monsieur FOREZ Daniel

Madame LABROUSSE Marlène à Monsieur BOUTES Francis

Madame GALZY Isabelle à Monsieur LAVIT Frédéric

Monsieur DE BARROS Claudy à Madame LOPEZ Chantal

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

60/2023 - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité - ZAC DES MOULINS - Année 2022

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de l'opération ZAC DES MOULINS transmis par Logement Hérault - Année 2022

Ce rapport établit conformément aux dispositions des articles L.300-5 du Code de l'Urbanisme et L.1523-2 et L.1523-3 du Code Général des Collectivités territoriales, et conformément à la convention de concession vise à présenter :

- Une description de l'avancement de l'opération sur le plan physique comme sur le plan financier
- Pour donner à la Collectivité les moyens de suivre, en toute transparence son bon déroulement
- Et lui permettre de décider les mesures à prendre pour maîtriser son évolution

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la collectivité ainsi que le bilan prévisionnel actualisé

APPROUVE la liste des acquisitions et des cessions - Année 2022

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES Francis


